

# I.R.2.F.



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
DE FOOTBALL

## Les différents financements BMF et BEF



# AFDAS

## **Pour les stagiaires salariés de leur club**

Chaque employeur doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi en versant à son OPCA une contribution annuelle dont le montant dépend du nombre de salariés.

Le club peut faire une demande auprès de l'AFDAS pour que la formation de leur salarié soit prise en charge. Cette demande doit être faite en amont de la formation.

Comment obtenir le financement ? Transmettez votre demande de prise en charge ou d'aide financière à l'AFDAS en vous rendant directement sur votre portail dédié sur le site de l'AFDAS : [afdas.com](http://afdas.com)

Contact régional AFDAS :

04 73 30 85 97

04 72 00 23 00



# Pole Emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toute démarche d'entrée en formation.

En fonction de votre situation personnelle et selon la formation que vous envisagez de suivre, la contribution au financement de votre formation peut varier (tout ou partie des frais pédagogiques, prise en charge des frais annexes...).

La demande d'un financement auprès de votre conseiller doit s'effectuer avant la formation. L'AR2F peut vous fournir un devis et un programme de formation



# Compte personnel de formation

Salarié du secteur privé, vos droits CPF sont calculés à partir des déclarations de votre (vos) employeur(s) chaque année. À partir de 2020, au titre de votre activité 2019, vos droits seront alimentés à raison : de 500 euros par an pour une activité à mi-temps et plus (plafonnés à 5 000 euros) jusqu'à 800 euros par an selon votre niveau de qualification (plafonnés à 8 000 euros)

Le travailleur peut connaître le solde disponible sur son CPF via le lien suivant :  
<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>



# FAFA formation

## Aide financière de la part de la FFF :

Le dossier FAVA formation : la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs (aide sur les frais pédagogiques mais aide possible également sur les frais annexes).

***Attention : les clubs professionnels ne sont pas éligibles au dossier FAVA***

Dossiers disponibles sur  
Foot Club si financement Club - [maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr)



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
DE FOOTBALL

**Pour plus de renseignements :**  
**[formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)**  
**04-72-15-30-76**